

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE | Numéro de permis 2014016 | Date d'inspection Le 12 mars 2024 | |
| Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe | | Numéro de téléphone (506) 384-2361 | |
| Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Préscolaire

Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants manger leur collation, le lavage des mains et faire des jeux libres à l'intérieur. Interactions positive entre les enfants et les éducatrices furent observées.

Scolaire

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur. Le ratio est respecté pour les 2 groupes pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2024

Date

original signé par
Louise Desrochers

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2024

Date